SEINE NORMANDE
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

COMITÉ SYNDICAL
Séance du 30 septembre 2026

Délibération n°2026.09.11 : CONVENTION HAROPA SMGSN LOCAUX BERVILLE SUR SEINE

Date de convocation : 16 septembre 2026

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :
- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Frédéric MARCHE, Département de la Seine-Maritime, suppléant
- Sylvain BONENFANT, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Julien DELALANDRE, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLIER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Christian LEPROVOST, Seine Normandie Agglomération, suppléant
- Michel DEZELLUS, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Délégués titulaires excusés :
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Christophe BASTIANELLI, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Bastien CORITON, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire

Pouvoirs :
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Bastien CORITON, Caux Seine Agglomération, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-François BERNARD

Secrétaire de séance : Frédéric MARCHE

Carte : compétence prévention des inondations par débordement de Seine

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	*8*	*4*	*8*	*0*	*0*	*8*
Voix	101	51	**101**	0	0	**101**

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normande

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr

syndicat-seine-normande.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200092492-20260930-2026-09-11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2026

Exposé des motifs

Le Président rappelle qu'en 2024, suite au différents transferts entrepris dans le cadre de la création du Syndicat, un avenant avait été signé avec HAROPAPORT Rouen ayant pour objet le transfert de la convention d'occupation temporaire des locaux de Berville sur Seine pour les besoins de l'équipe régie.

Compte tenu du terme de la convention. il est donc nécessaire d'établir une nouvelle convention temporaire d'occupation pour les locaux situés à Berville sur Seine pour permettre l'accueil et l'activité du personnel d'entretien des berges.

Au regard du projet de déménagement des locaux, la date de fin fixée dans la convention est le 31 décembre 2027.

Il est donc proposé en annexe de la présente délibération le projet de convention

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le code de l'Environnement et notamment l'article L.211-7,
- les statuts du SMGSN modifié par un arrêté préfectoral en date du 21 janvier 2026,
- le projet de convention,

CONSIDÉRANT :

- la nécessité d'assurer la continuité du service en matière de gestion des ouvrages de protection contre les inondations et de locaux permettant cette continuité,
- le terme de la convention temporaire,
- la nécessité de signer une nouvelle convention temporaire d'occupation,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,

AUTORISE le président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande

Syndicat Mixte de gestion de la Seine Normande
SMGSN

Julien DEMAZURE